

**Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci  
M.R.C. de la Matawinie**

**Vendredi 2019 (04) 12 Avril** Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le vendredi 12 avril 2019 au lieu et à l'heure habituels. Étaient présents Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Julie-Anne Cousineau                      Bertrand Taillefer  
Lucie Vignola                                Patrick Gautschi  
Chantale Perreault

Était absent le conseiller André Lafrenière.

Sous la présidence de Son Honneur la Mairesse, Madame Isabelle Parent.

La directrice générale, Chantal Soucy, est également présente.

\*\*\*\*\*

Madame la Mairesse procède à l'ouverture de la présente séance et indique les procédures du déroulement de la soirée.

\*\*\*\*\*

**19-075      2-      Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Bertrand Taillefer  
et résolu,

que l'ordre du jour soit et est adopté avec l'ajout de dépôt de rapport demandé par le conseiller Patrick Gautschi.

Adopté unanimement par les conseillers.

**19-076      3-      Adoption du procès-verbal du 8 mars 2019**

Proposé par la conseillère Chantale Perreault  
et résolu,

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2019 soit et est adopté dans sa forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

**4.0      Rapport de correspondance**

**5.0      Dépôt des états financiers**

**La directrice générale procède au dépôt des états financiers de la municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018.**

**19-077      5.1      Rapport financier et rapport du vérificateur [n/d 201-120]**

Proposé par la conseillère Lucie Vignola  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le rapport financier et le rapport du vérificateur de l'année 2018, tels que déposés.

Adopté unanimement par les conseillers.

**19-078 5.2 Surplus/déficit [n/d 201-120]**

Proposé par la conseillère Chantale Perreault  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'ajout au fonds de réserve, du surplus de l'exercice financier au 31 décembre 2018, au montant de 127 326 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

**19-079 5.3 Vérificateur de la municipalité 2019 [n/d 401-133 2019]**

Proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci reconduise le contrat de M. Guy Chartrand, de la firme comptable Boisvert et Chartrand, pour l'année 2019.

Adopté unanimement par les conseillers.

**19-080 6. Adoption des comptes à payer au montant de 26 557.73 \$**

Proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau  
et résolu,

que la liste des comptes à payer, au montant de 26 557.73 \$, soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

12154	Association des directeurs municipaux du Québec	705.94 \$*
12155	Bell Canada	149.94 \$*
12156	Cégep de Saint-Laurent	517.39 \$*
12157	Groupe Ultima inc.	997.00 \$*
12158	Juteau Ruel inc.	1 104.85 \$*
12159	Ministre des finances	89.00 \$
12160	Pitneyworks	729.81 \$*
12161	Manoir de la rivière Dufresne	3 141.88 \$*
12162	MRC de la Matawinie	16 312.59\$*
12163	SPCA Lanaudière Basses-Laurentides	559.83 \$*
12164	Ministère du revenu du Québec	283.26 \$*
12165	Académie de gestion	6 438.00 \$*
12166	Association des directeurs	382.87 \$*
12167	Bell Canada	469.55 \$*
12168	Compo Recycle	33 247.74 \$*
12169	Fonds d'information sur le territoire	44.00 \$*
12170	Société de l'assurance	25.00 \$*
12171	Annulé	
12172	Yves Prud'homme, musique et animation	250.00 \$
12173	Groupe Ultima inc.	818.00 \$*
12174	L'Union-Vie	3 891.51 \$*
12175	Société canadienne des postes	94.40 \$*
12176	SPCA Lanaudière Basses-Laurentides	625.00 \$*
12177	Syndicat canadien de la fonction publique	434.24 \$*
12178	Ass. des propriétaires des lacs	1 411.00 \$
12179	Jobert inc.	30 491.83 \$*
12180	Ass. des propriétaires des lacs	1 000.00 \$
12181	Petite caisse	500.00 \$

12182	Alliance Ford	263.72 \$
12183	L'Ami du bûcheron	45.40 \$
12184	Autobus Moreau	229.95 \$
12185	Axper	32.19 \$
12186	Benson pièces d'auto	208.45 \$
12187	Boivin Gauvin inc.	129.26 \$
12188	Groupe H2O	25.71 \$
12189	Coopsco des Laurentides	1 541.06 \$
12190	Corporate Express Canada inc.	670.19 \$
12191	Claude Rondeau, électricien	2 556.52 \$
12192	CSE incendie et sécurité inc.	862.31 \$
12193	Eurofins Environex	58.07 \$
12194	Félix sécurité inc.	176.65 \$
12195	Garage Marcel Lamarche	526.81 \$
12196	Gestion Normand Forget inc.	126.47 \$
12197	Husky Ltée	2 656.39 \$
12198	Alimentation Patrice Tellier inc.	45.14 \$
12199	Journal Altitude 1350	373.69 \$
12200	Juteau Ruel inc.	114.98 \$
12201	Kubota Joliette	7 128.45 \$
12202	L'Entre-Jeux inc.	221.40 \$
12203	Municipalité d'Entrelacs	878.84 \$
12204	Nortrax Québec inc.	109.18 \$
12205	Patrick Morin	579.17 \$
12206	Chantale Perreault	146.87 \$
12207	Pétrole Pagé inc.	1 887.69 \$
12208	Produits sanitaires des plaines inc.	164.60 \$
12209	Promko	804.54 \$
12210	Rabais Campus	352.80 \$
12211	Info Page	64.67 \$
12212	Remboursement employé	418.09 \$
12213	Services médicaux Michel Chauvette inc.	2 299.50 \$
12214	Chantal Soucy	63.44 \$
12215	Studio Yvon Forest inc.	294.34 \$
12216	Bertrand Taillefer	207.00 \$
12217	Groupe Trak	149.47 \$
12218	Remboursement employé	144.72 \$
12219	Association des directeurs municipaux du Québec	1 966.08 \$*
12220	Bell Canada	18.05 \$*
12221	Compo Recycle	658.75 \$*
12222	Conteneur Recycle inc.	1 177.69 \$*
12223	Femmes Actives	500.00 \$
12224	Le Groupe Pro-Spec	300.00 \$
12225	Juteau Ruel inc.	116.70 \$
12226	Ministre des finances	1 919.00 \$
12227	Mun. St-Alphonse de Rodriguez	100.00 \$
12228	La lueur du phare de Lanaudière	50.00 \$
12229	Rogers	87.11 \$*
12230	Remboursement de taxes	151.44 \$
12231	Remboursement de taxes	2.22 \$
12232	Remboursement de taxes	214.15 \$
12233	Remboursement de taxes	140.61 \$
12234	Remboursement de taxes	4.57 \$
12235	Remboursement de taxes	66.04 \$
12236	Bell Canada	222.57 \$*
12237	Dominic Roy, Ing. forestier	1 235.98 \$
12238	Ministère du revenu du Québec	46.60 \$*
12239	Pitneyworks	11.49 \$*
12240	Purolator	41.17 \$*
12241	Unité régionale loisir et sport Gîm	137.97 \$
12242	Bell Canada	154.44 \$*
12243	Manoir de la rivière Dufresne	3 074.46 \$*
12244	MRC de la Matawinie	16 312.59 \$*

Total des incompressibles : 125 795.46 \$

## PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES FINANCES

### 7. Règlements et avis de motion

#### **19-081 7.1 Règlement sur le traitement des élus municipaux [n/d R 148-5]**

Ayant pour effet de décréter une dépense pour la rémunération des membres du conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci;

En vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux, l'adoption doit être exprimée par l'ensemble des élus comprenant la voix favorable de la mairesse;

Julie-Anne Cousineau	oui
Bertrand Taillefer	oui
Lucie Vignola	oui
André Lafrenière	absent
Chantale Perreault	oui
Patrick Gautschi	non
Isabelle Parent	oui

À cette fin, et les membres du conseil municipal ayant voté majoritairement en faveur de l'adoption du présent règlement 148-5 sur le traitement des élus municipaux;

Le présent règlement numéro 148-5 est adopté, tel que déposé.

Adopté majoritairement par les conseillers.

#### **19-082 7.2 Règlement sur les feux d'agrément et les feux de nettoyage [n/d R 205]**

Proposé par la conseillère Chantale Perreault et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le règlement 205, règlement sur les feux d'agrément et les feux de nettoyage avec des modifications.

Que monsieur Roger Arteau, à titre de directeur du service incendie, que monsieur Stéphane Dubreuil, à titre de directeur adjoint du service incendie ainsi que Monsieur Dany Lefrançois, à titre de lieutenant du service incendie, soient et sont autorisés de façon générale à voir à l'application du règlement municipal ci-haut mentionné et à entreprendre s'ils le jugent nécessaire les poursuites pénales contre tout contrevenant à ce même règlement. Le conseil les autorisant généralement, par le fait même, à délivrer des constats d'infraction servant à cette fin.

**Le conseiller Patrick Gautschi s'oppose à l'adoption du règlement**

Adopté majoritairement par les conseillers.

#### **19-083 7.3 Règlement d'emprunt chemin Dufresne [n/d R 206]**

Proposé par le conseiller Bertrand Taillefer et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le règlement 206, intitulé règlement d'emprunt chemin Dufresne décrétant un emprunt de 1 609 650 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

**A-2019-04 Avis de Motion – Contrôle du lac Ouareau contre les espèces exotiques envahissantes [n/d R 181-3]**

Monsieur le conseiller, Bertrand Taillefer, donne avis de motion voulant qu'il y ait dépôt d'un projet de règlement modifiant le règlement sur le contrôle du lac Ouareau contre les espèces exotiques envahissantes.

Le conseil adoptera le règlement lors d'une séance ultérieure.

Une dispense de lecture est demandée. Une copie du projet de règlement est déposée.

### **Période de questions sur la réglementation**

#### **8. Administration et ressources humaines**

**19-084 8.1 Fédération Québécoise des Municipalités- formation [n/d 114-100]**

Proposé par la conseillère Lucie Vignola et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'inscription de la mairesse, Madame Isabelle Parent et la conseillère, Madame Julie-Anne Cousineau, aux formations de la Fédération Québécoise des élus telles que soumises et va défrayer les dépenses inhérentes reliées à ces formations. Le montant est prévu au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

**19-085 8.2 Association des Trappeurs professionnels du Québec [n/d 114-100]**

Proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci refuse la demande de soutien financier auprès de l'association des Trappeurs professionnels du Québec.

Adopté unanimement par les conseillers.

**19-086 8.3 La petite Mission – endossement de prêt [n/d 114-400]**

Proposé par la conseillère Chantale Perreault et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise que la municipalité cautionne le prêt hypothécaire de La Petite Mission, au montant de 100 000 \$, pour le projet d'agrandissement du local.

Que la mairesse, madame Isabelle Parent, et la directrice générale soient et sont autorisées à signer tout document à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

**19-087 8.4 Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez- 15<sup>e</sup> anniversaire des doux jeudis sous les étoiles. [n/d 114-242]**

Proposé par la conseillère Lucie Vignola  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la participation de la mairesse à cet évènement au coût de 100 \$. Le montant est prévu au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

**19-088 8.5 La lueur du phare de Lanaudière - don [n/d 114-400]**

Proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de soutien financier de 50 \$ auprès de l'organisme La lueur du phare de Lanaudière, organisme venant en aide aux troubles majeurs de santé mentale.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur l'administration  
et les ressources humaines**

**9. Sécurité publique**

**9.1 Rapport de la conseillère responsable**

**19-089 9.2 Plan de sécurité civile du Territoire non organisé- comité de travail [n/d 503-100]**

Proposé par la conseillère Chantale Perreault  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci mandate Monsieur Roger Arteau à siéger au comité de travail afin de contribuer à la rédaction du plan de sécurité du TNO.

Adopté unanimement par les conseillers.

**19-090 9.3 Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) - adoption [n/d 503-101]**

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé, consent à sa participation et mandate le directeur du service incendie à sa mise à jour annuelle.

Adopté unanimement par les conseillers.

**19-091 9.4 Service incendie – Démission [n/d 302-110]**

Proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
et résolu,

que suite à la réception de la lettre de démission de monsieur Benoit Lagacé,  
le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte de mettre fin à son  
emploi comme pompier volontaire et premier répondant, en date d'aujourd'hui.

Adopté unanimement par les conseillers.

**19-092 9.5 Programme d'aide financière- volet 2, acquisition [n/d 208-140]**

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'acquisition  
d'une génératrice industrielle 48kw Diesel pour le centre de coordination  
des mesures d'urgence de la municipalité. La génératrice sera fournie  
par la compagnie 9208-8947 Québec inc., au coût de 17 995.00 \$ plus taxes.

La subvention de 12 000\$ sera appliquée au coût d'acquisition et la différence  
de 5 995 \$ plus taxes sera prise à même le budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Suite à de nouvelle information, la mairesse impose son droit de véto en  
date du 16 avril 2019 sur la résolution 19-092 et reporte le dossier à une  
prochaine séance.**

**Période de questions sur la sécurité publique**

**10. Travaux publics**

**10.1 Rapport du conseiller responsable**

**Période de questions sur les travaux publics**

**11. Environnement et Hygiène du milieu**

**11.1 Rapport du conseiller responsable**

**Période de questions sur l'environnement  
et l'hygiène du milieu**

**12. Éducation, Famille, Aînés et loisirs**

**12.1 Rapport de la conseillère responsable**

**19-093 12.2 Vélo pupitre [n/d 114-230]**

**Attendu** le succès de l'acquisition du premier vélo-pupitre pour les élèves de Notre-Dame-de-la-Merci;

**Attendu que** la municipalité s'est donnée comme objectif d'acquérir un deuxième vélo-pupitre;

**Attendu que** par l'aide de généreux donateurs (Défilons ensemble, Royaume de Ruby, Madame Nadine Girault ainsi que les pourboires amassés lors du carnaval), la municipalité a acquis la somme nécessaire pour acheter un deuxième vélo-pupitre;

Il est proposé la conseillère Julie-Anne Cousineau et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'acquisition d'un vélo pupitre pour l'école de Notre-Dame-de-la-Merci au coût de 1 695 \$ plus taxes.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur l'Éducation, Famille, Aînés et loisirs**

**13. Aménagement, urbanisme**

**13.1 Rapport du conseiller responsable**

**19-094 13.2 Projet de résolution – Demande de délai pour l'adoption de règlement de concordance suite à l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le SADR de la MRC de Matawinie [n/d 702-100]**

Considérant que le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie est entré en vigueur le 16 janvier 2018;

Considérant que la MRC de Matawinie a adopté les règlements 189-2018 et 194-2018 modifiant son Schéma d'aménagement et de développement révisé (SARD);

Considérant que le règlement 189-2018 est entré en vigueur le 11 septembre 2018 et le règlement 194-2018 est entré en vigueur le 10 décembre 2018;

Considérant que conformément à l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la municipalité doit, dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur desdits règlements, adopter tout règlement de concordance;

Considérant que la municipalité a entrepris le processus de modification de ses règlements d'urbanisme afin de les rendre conformes au SADR de la MRC de la Matawinie, incluant les modifications;

Considérant que la municipalité ne sera pas en mesure de respecter le délai prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que dans ces circonstances, une demande de prorogation doit être adressée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
et résolu,

que le Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci demande au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'accorder un délai supplémentaire à la municipalité dans le cadre de sa démarche de concordance aux règlements 189-2018 et 194-2018 modifiant le SADR de la MRC de Matawinie.

Adopté unanimement par les conseillers.

**19-095 13.3 Fonctionnaires désignés à l'application des règlements  
[n/d 302-100]**

ATTENDU QUE suite à l'adoption de nouveaux règlements par le conseil municipal soit :

Règlement numéro 200 relatif aux usages conditionnels et ses amendements;

Règlement numéro 201 relatif aux plans d'implantation architecturale et ses amendements;

Règlement numéro 203 concernant le lavage des embarcations de plaisance sur le lac Georges, Prévost et à l'île, le lac Blanc, le lac Copping et le lac Lafrenière et ses amendements;

Règlement numéro 204 concernant l'établissement d'un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale et ses amendements;

En conséquence,

il est proposé par la conseillère Chantale Perreault  
et résolu,

que madame Martine Bélanger, à titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement, ainsi que Monsieur Daniel Lauzon, à titre d'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement, soient et sont autorisés de façon générale à voir à l'application des règlements municipaux ci-haut mentionnés et à entreprendre s'ils le jugent nécessaire les poursuites pénales contre tout contrevenant à ces mêmes règlements. Le conseil les autorisant généralement, par le fait même, à délivrer des constats d'infraction servant à cette fin.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur l'aménagement, urbanisme**

**14. Promotion touristique et développement**

**14.1 Rapport de la mairesse**

**19-096 14-2 Femmes actives - subvention [n/d 114-500]**

**La conseillère Madame Chantale Perreault déclare son intérêt pécuniaire  
et se retire des délibérations**

Proposé par la conseillère Lucie Vignola  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'octroi d'une subvention de 500 \$ pour l'organisme des Femmes actives qui vient en aide à plusieurs organismes, dont l'école de Notre-Dame-de-la-Merci.

Adopté unanimement par les conseillers.

## **Période de questions sur la promotion touristique et développement**

### **15. Art et Culture**

#### **15.1 Rapport de la conseillère responsable**

### **Période de questions sur les arts et la culture**

#### **Varia**

#### **Dépôt du rapport d'intérêt pécuniaire amendé du conseiller Patrick Gautschi**

#### **Demande d'ajout de la conseillère Julie-Anne Cousineau**

#### **19-097 Municipalité amie des aînés – activité [n/d 102-111]**

- |                 |   |
|-----------------|---|
| Considérant que | la municipalité a adopté une politique "Municipalité amie des aînés";   |
| Considérant que | des actions ont été ciblées;  |
| Considérant que | la municipalité est préoccupée par l'isolement des personnes âgées;   |
| Considérant que | l'organisme "Action municipale" organise une activité afin de permettre aux personnes seules de sortir de chez-elles pour jaser autour d'un café; |

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci participe à la réalisation de l'activité, le samedi 4 mai 2019, en organisant un déjeuner-causerie et octroie un budget de 500 \$ pour la tenue de l'activité. Le montant est prévu au budget.

#### **19-098 16. Levée de l'assemblée**

Proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau  
et résolu,

que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

\*\*\*\*\*

**Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : #19-079, 19-080, 19-081, 19-084, 19-087, 19-088, 19-092, 19-093, 19-096, 19-097.**

**Chantal Soucy, directrice générale/secrétaire-trésorière**

---

**16 personnes**

**Fin de la session 20h50**

---

**Isabelle Parent, Mairesse**

---

**Chantal Soucy, Directrice générale**